

LANGUE et société

N° 11 automne 1983

Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme

Vingt ans après, neuf commissaires font un tour d'horizon

Charles Strong

3

La traduction littéraire: deux solitudes se font signe

Philip Stratford

8

Les voies de la mobilité linguistique à la lumière du recensement de 1981

Robert Bourbeau

14

Le Nigéria: pays aux 400 langues

Conrad Brann

23

Lettres à la rédaction

26

Note de la rédaction

La création, en 1963, de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a donné le branle à une réforme linguistique qui a profondément marqué la société canadienne et nombre de ses institutions au cours des vingt dernières années. L'auteur de l'article de tête, Charles Strong, s'est entretenu avec neuf membres de la Commission, leur demandant d'apprécier tant les progrès accomplis que les difficultés rencontrées.

Retraçant d'un autre point de vue l'histoire linguistique de la dernière décennie, Robert Bourbeau dégage les tendances des transferts linguistiques entre les Francophones, les Anglophones et les Allophones du Canada depuis 1971. S'appuyant sur les données du dernier recensement, il va au-delà de l'analyse purement statistique pour cerner les causes et les effets de cette évolution.

Mettant de côté politique, sociologie et statistique, Philip Stratford brosse allègrement un tableau de l'histoire de la traduction au Canada suivi d'un survol de la traduction littéraire — pont entre nos deux grandes cultures. Selon l'auteur, sa construction est achevée, il n'y manque plus qu'une « circulation plus intense dans les deux sens ».

Comme le montre le dernier article, les problèmes linguistiques du Canada sont mineurs par rapport à ceux de certains pays. Le professeur C.M.B. Brann décrit l'incroyable complexité linguistique du Nigéria, où 80 millions d'habitants s'expriment en quelque 400 langues.

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES
COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES



LANGUE
et société

No 11 Automne 1983

revue d'information et d'opinion, est une publication trimestrielle du Commissaire aux langues officielles, Max Yalden. Elle a pour objet d'alimenter la réflexion et de servir de tribune pour l'examen des grandes questions linguistiques qui se posent au Canada et à l'étranger.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Comité consultatif

Nick Ardanaz

Principal de l'école élémentaire Kennedy, Colombie-Britannique.

Henry Best

Recteur de l'université Laurentienne, Ontario.

Jean-Denis Gendron

Directeur du Centre international de recherche sur le bilinguisme de l'université Laval, Québec.

John Godfrey

Recteur de l'Université de King's College, Nouvelle-Écosse.

John Gray

Chef du bureau d'Ottawa du Globe and Mail, Ontario.

Manon Vennat

Vice-président à l'administration et Chef du contentieux, AES Data Ltée, Québec.

Bernard Wilhelm

Professeur titulaire, Université de Regina, Saskatchewan.

Langue et société est une réalisation de la Direction de l'information du Bureau du Commissaire aux langues officielles. Directrice : Christine Sirois; production : Roslyn Tremblay.

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions à la rédaction à l'adresse suivante : Rédactrice en chef, Bureau du Commissaire aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, tél. : (613) 995-7717.

Le Bureau du Commissaire se fera un plaisir de fournir des exemplaires gratuits de la revue sur simple demande.

La reproduction des articles est autorisée à condition que la source en soit citée intégralement.

©Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1983
Imprimé au Canada

ISSN 0709-7751

Il y a vingt ans, la Commission B. B. amorçait une enquête qui allait jeter les bases de la réforme linguistique au Canada. Dans le cadre de cet article, Langue et société a demandé à neuf membres de la Commission d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du modèle qu'ils avaient proposé.

Chat échaudé ou lion qui dort

CHARLES STRONG



Charles Strong a fait successivement carrière comme professeur d'université, fonctionnaire et, plus récemment, rédacteur, traducteur et conseiller linguistique indépendant. Associé au programme fédéral des langues officielles depuis plus de dix ans, il prépare un livre sur la réforme linguistique au Canada.

La création, il y a vingt ans, de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a sans doute été l'événement le plus marquant de l'histoire linguistique du Canada.

La Commission ayant été formée à une époque où de grands remous socio-politiques secouaient le Québec en particulier, ses membres « s'attendaient bien à se trouver en présence de tensions et conflits ». Ils ont vite conclu cependant que la situation était plus grave que ne le croyait la majorité, et que le « Canada traversait, sans toujours en être conscient, la crise principale de son histoire ».

Cette conclusion maîtresse, énoncée dans le préambule du rapport préliminaire publié en 1965, établissait que la Commission aborderait les questions linguisticoculturelles à l'intérieur d'un cadre élargi. Conformément aux objectifs implicites de son vaste mandat, rédigé en termes très généraux, mais soigneusement choisis, elle a pris le parti de déborder les frontières à la fois artificielles et rigides des champs de compétence qui caractérisent le système politique canadien. « Bilinguisme et biculturalisme », « principe d'égalité », « peuples fondateurs » et « autres groupes ethniques » ainsi que d'autres mots clés du mandat n'étaient pas des questions pouvant être débattues d'un point de vue strictement fédéral ou provincial, ou dans une perspective ne tenant pas

compte de la portée sociale, psychologique et économique du problème. La Commission n'avait-elle pas souligné : « Il n'y a pas qu'un seul secteur de la vie canadienne qui soit battu en brèche; l'essentiel est menacé, c'est-à-dire la volonté de vivre ensemble . . . »

La Commission a donc entendu des dépositions, lancé un important programme de recherches et organisé nombre de rencontres privées et publiques avec des groupes et particuliers de toutes conditions sociales intéressés par la langue et la culture. Les volumes constituant son Rapport renferment une discussion franche de ses conclusions ainsi que des recommandations aux autorités visées quant aux réformes à mettre en oeuvre.

À l'automne de 1983, neuf membres de la Commission acceptaient d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du modèle de réforme linguistique qu'ils avaient proposé. Compte tenu de l'ampleur du Rapport, nous avons limité nos discussions à six dossiers clés : la crise, la politique linguistique fédérale, les districts bilingues, les minorités de langue officielle, les minorités ethniques et la sensibilisation du public. Ce qui suit est une synthèse des principaux points soulevés par les commissaires au cours des entretiens.

La crise

Le Canada a-t-il survécu à la crise que la Commission avait diagnostiquée dans son rapport préliminaire et, si tel était le cas, dans quelle mesure ?

Tous les commissaires ont répondu à cette question par un oui prudent, beaucoup faisant valoir que les tensions d'alors n'étaient pas de même nature et n'avaient pas la même gravité que les problèmes d'unité nationale qui secouent présentement le

LES COMMISSAIRES

André Laurendeau,
président conjoint, 1963-1968[†]

A. Davidson Dunton,
président conjoint

Jean-Louis Gagnon,
président conjoint, 1968-1971

Clément Cormier c.s.c.

Royce Frith

Gertrude M. Laing

Paul Lacoste*

Jean Marchand**

André Raynauld***

J.B. Rudnyckyj

F.R. Scott

Paul Wyczynski

† décédé en 1968

* nommé en 1965 en remplacement de Jean Marchand

** a démissionné en 1965 pour embrasser la carrière politique

*** nommé en 1968 après le décès d'André Laurendeau

Canada. Soulignant que la Commission avait affirmé que la crise se produisait sans que le « Canada en soit toujours conscient », Davidson Dunton s'est rappelé que les Canadiens avaient été manifestement pris au dépourvu par les événements d'octobre 1970, le dossier du français dans l'air de 1976 et, plus récemment, par la question du bilinguisme officiel au Manitoba. Cependant, a-t-il ajouté, ces événements, indéniablement sérieux, n'étaient pas, et ne sont toujours pas, du même ordre que la violence qui couvait — et à l'occasion éclatait — au début des années soixante.

Dans la mesure où un nationalisme démocratique légitime a remplacé les actes d'anarchie, Jean-Louis Gagnon et Royce Frith s'entendent pour dire que le Canada a survécu à la crise. Commentant ces manifestations de violence, M. Frith faisait également remarquer que le Canada n'avait pour ainsi dire aucune expérience des solutions politiques applicables dans de tels cas.

Gertrude Laing pour sa part préfère parler de « survie ». Les réformes introduites ultérieurement par le gouvernement sont venues à bout des problèmes les plus criants des années soixante; aujourd'hui, il convient de parler de malaise profond plutôt que de crise, car le « fossé entre les cultures est beaucoup plus profond que celui entre les langues ». M^{me} Laing, Paul Wyczynski et

Paul Lacoste ont tous mentionné que dans son introduction générale la Commission avait précisé que les recommandations visant les questions politiques et constitutionnelles — causes sous-jacentes à la crise — seraient incluses dans le rapport final. Mais la mort d'André Laurendeau n'a pas permis de mener ce projet à terme. Les commissaires s'étant

La Loi sur les langues officielles a bien résisté au passage du temps et s'est révélée un instrument de réforme suffisamment souple.

consacrés corps et âme aux recherches linguistico-culturelles, le dossier constitutionnel a été subsequmment confié à la Commission de l'unité canadienne.

Jean Marchand s'est souvenu du « sentiment d'aliénation » qu'il avait partagé avec d'autres Francophones de la capitale fédérale des années cinquante et soixante. M. Marchand et André Raynauld sont d'avis que la crise actuelle est « différente, mais non terminée », le problème des répercussions demeure et des efforts soutenus devront être faits pour consolider les acquis. Notant qu'au Manitoba d'autres groupes ethniques accordaient maintenant leur appui aux Francophones qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits

linguistiques, Jaroslav Rudnyckyj a qualifié le conflit de « semi-résolu ».

Tous ont convenu que la Commission « avait tempéré le débat » (pour citer Davidson Dunton) et, à certains égards, avait sensibilisé les Canadiens à des problèmes que nombre d'entre eux avaient ignorés, mal compris ou choisi de résoudre par le recours à des moyens politiquement inadmissibles. La crise des années soixante a, dans une large mesure, été surmontée (ou, selon certains, le Canada y a survécu), mais l'aveuglement des décennies passées ne doit pas faire place à la satisfaction béate qui serait tout aussi dangereuse. Comme le faisait remarquer un commissaire : « Le malade va mieux, mais il n'est pas complètement rétabli ».

La politique linguistique fédérale

Délaissant la politique, nous avons demandé aux commissaires d'apprécier l'effet de la Loi sur les langues officielles, la Charte canadienne des droits et libertés et le programme fédéral des langues officielles.

Ils ont coté ces initiatives de « passables » à « bonnes ». La Loi sur les langues officielles avait bien résisté au passage du temps et s'était révélée un instrument de réforme suffisamment souple. La plupart ont affirmé que l'adoption récente de la Charte garantira les droits des minorités de langue officielle, même si, selon M^{me} Laing, il est à regretter que le Québec estime ne pouvoir souscrire entièrement à ses dispositions.

Plusieurs, toutefois, ont parlé de certaines mesures d'application de la Loi au sein de la fonction publique en termes beaucoup moins élogieux. M^{me} Laing a déploré « la façon dont on avait procédé », soulignant que la création en série de postes bilingues et le programme de formation massive en langue seconde étaient des outils bureaucratiques qui, quelquefois, « n'avaient aucun respect pour les sentiments, les besoins, les

craintes et les aspirations des citoyens ». À ce sujet, M. Dunton a ajouté que si les critiques du programme de formation linguistique sont, dans une large mesure, fondées, la publicité faite à certaines des initiatives qui ont été prises peut avoir nui à la réforme. En fait, il s'agit d'une réforme institutionnelle du type « deux pas en avant, un pas en arrière ».

Se rappelant la situation qui prévalait il y a vingt ans, M. Lacoste a suggéré que le changement le plus notable est que, à l'heure actuelle, le français est la principale langue de travail au Québec. Il a dit regretter qu'on n'ait jamais donné suite aux recommandations de la Commission sur la création d'unités de travail francophones; il qualifie « d'échec » l'effort visant à faire du français l'une des langues de travail au sein de la fonction publique à l'extérieur du Québec et dans la région de la Capitale nationale.

M. Frith, plus positif, a attribué les progrès accomplis à la promulgation de la *Loi sur les langues officielles* et aux initiatives de deux « excellents commissaires aux langues officielles ». Dans le même

esprit, M. Gagnon a noté que la « révolution au sens sociologique du terme » qui avait ébranlé la fonction publique fédérale s'était échelonnée non pas sur vingt ans, mais sur dix. Même si le programme n'est pas parfait, les fonctionnaires ainsi que de nombreuses autres personnes reconnaissent que le public a le droit d'être servi en français ou en anglais, à son gré.

Par son commentaire caustique sur le programme de formation en langue seconde, M. Marchand s'est fait l'écho d'autres critiques « un geste spectaculaire mais pas toujours nécessairement pratique ». À son avis, le secteur où on a gagné le plus de terrain est celui de la représentation des Francophones aux échelons supérieurs de la fonction publique. Il y a vingt ans, en effet, les Anglophones y étaient « massivement majoritaires ».

Selon M. Rudnyckyj, le programme est une initiative plus ou moins heureuse. Il a cependant déploré le fait que la *Loi sur les langues officielles* et la Charte n'aient pas de dispositions plus vigoureuses visant les minorités ethniques du pays.

Somme toute, les commissaires étaient d'avis que les efforts déployés en vue d'introduire la réforme linguistique dans les institutions fédérales méritent une note « au-dessus de la moyenne ». Toutefois, l'opinion d'un commissaire voulant que le « bilinguisme dans la fonction publique soit irréversible » a été accueillie froidement, plusieurs estimant qu'un effort soutenu s'imposait, surtout en ce qui a trait à la langue de travail.

Les districts bilingues

Pour la Commission, la notion des districts bilingues était l'un des éléments clés de sa vision d'un Canada où les deux collectivités de langues officielles pourraient vivre comme des partenaires égaux. Ses recommandations à ce sujet ont été reprises dans les articles 12 à 18 de la Loi sur les langues officielles. Aucun district n'ayant été désigné bilingue, et le destin même du concept semblant incertain, nous avons demandé aux commissaires de nous faire part de leurs impressions.

À l'exception de M. Frith, qui a insisté sur le problème politique apparemment insurmontable que pose la création de ces districts et exprimé l'avis que cela pourrait donner à penser aux habitants des régions unilingues qu'ils n'ont plus à s'en faire, tous les commissaires regrettaient qu'on n'ait pas donné suite à cette recommandation. Plusieurs ont tenu à rappeler que cette notion était le volet central d'un schéma directeur visant à concrétiser le principe d'égalité, que d'aucuns auraient souhaité voir intégré à une nouvelle manière de concevoir, constitutionnellement parlant, le Canada en tant qu'État fédéral.

Développant ce thème, M^{me} Laing a affirmé que ces districts, tels que conçus par la Commission, garantiraient des services bilingues tant sur la scène fédérale, provinciale et municipale que dans les commissions scolaires, indépendamment des champs de compétence; idée qu'un des commissaires a

LE MANDAT DE LA COMMISSION

Voici l'essentiel du mandat confié à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme:

"faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe d'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport; . . ."

Il a fallu huit ans à la Commission pour accomplir sa lourde tâche. Son Rapport en sept volumes portait sur des sujets clés aussi variés que les langues officielles, l'éducation, le monde du travail, l'apport culturel des autres groupes ethniques, la capitale fédérale et les associations volontaires. Ses membres ont fouillé le passé du Canada; élaboré un vaste programme de recherches dans des douzaines de secteurs inédits; étudié les compétences respectives du fédéral, des autorités provinciales et municipales, de même que des commissions scolaires; analysé des statistiques démographiques et économiques. Un compte rendu détaillé, raisonné et agréable à lire de la richesse et de la pluralité linguistiques et culturelles du Canada, tel a été le résultat de ses travaux. Ses conclusions demeurent un point de repère pour les décideurs qui cherchent une solution à ces questions essentiellement canadiennes.

qualifiée « d'idéaliste, nécessaire, mais peut être fatale » si on la met en oeuvre.

Partageant cet avis, M. Raynauld a noté que si les services fédéraux aux minorités se sont améliorés, les autres ordres de gouvernement n'ont pas su emboîter le pas. Même si plus de services provinciaux sont dispensés en français dans certaines régions de l'Ontario, par exemple, ils ne sont pas consacrés par la loi. M. Gagnon, ardent défenseur de la notion des districts bilingues, a pour sa part remis en question le raisonnement selon lequel certains gouvernements provinciaux offrent de facto des services bilingues, mais sont opposés à la consécration de ces droits.

Le programme de formation massive en langue seconde était un outil bureaucratique qui, quelquefois, « n'avait aucun respect pour les sentiments, les besoins, les craintes et les aspirations des citoyens ».

Mis à part les problèmes politiques, M. Marchand était d'avis que ces districts ne seraient utiles que si les minorités elles-mêmes, non seulement leurs chefs, manifestaient clairement le désir d'être servies dans leur langue. Il a fait allusion au comté d'Essex et à Penetanguishene, endroits où les communautés francophones minoritaires ont lutté avec succès pour leurs droits.

Les politiciens, a-t-il fait remarquer, répondent à la volonté du public et, dans le cas des droits des minorités, leur message se doit d'être percutant et sans équivoque.

Un point capital soulevé par la majorité des commissaires était que les districts bilingues, en mettant en cause tous les ordres de gouvernement, garantiraient la prestation de services essentiels. Nombre de groupes minoritaires, ont-ils observé, tenaient beaucoup plus à obtenir des services publics locaux et à faire éduquer leurs enfants dans leur langue qu'à pouvoir acheter des timbres ou à réserver un billet d'avion en anglais ou en français.

Les minorités de langue officielle

Débordant la question des districts bilingues en tant qu'instrument de la réforme linguistique, nous avons demandé aux commissaires de réfléchir sur les initiatives prises depuis vingt ans par les autorités provinciales à l'endroit de leurs minorités de langue officielle.

Les commissaires ont loué le Nouveau-Brunswick pour l'adoption expéditive de sa *Loi sur les langues officielles* et pour avoir poussé à la constitutionnalisation les principes qui la fondent. La rapidité avec laquelle certaines dispositions visant l'éducation ont été proclamées a fait l'objet de critiques, mais en général les initiatives de la province ont été applaudies.

La question brûlante d'actualité qu'est le bilinguisme au Manitoba a donné lieu à plusieurs commentaires. M. Dunton, par exemple, a affirmé que la Commission n'avait pas anticipé ce débat constitutionnel engendré par une décision de la Cour suprême rendue en 1979 et lié au cas Bilodeau, en instance. La Commission avait évidemment étudié l'histoire des Francophones et des Anglophones du Manitoba, mais elle n'avait pas scruté les ramifications légales et constitutionnelles de l'entrée de cette province dans la Confédération ni de l'adoption, en 1890, de l'*Official Language Act*.

Plusieurs commissaires ont critiqué l'Ontario pour avoir omis de consacrer les droits linguistiques des Francophones de cette province.

M. Gagnon a qualifié les efforts des autorités ontariennes « d'insuffisants »; M. Dunton de « lents et ardues ». M^{me} Laing se demandait pourquoi la province hésitait tant à franchir la dernière étape, c'est-à-dire à consacrer légalement ses pratiques en la matière. D'autres, plus optimistes, ont noté que bien que l'expression « étapisme » ne reflète guère un sentiment d'urgence, la province progresse sur plusieurs fronts et offre maintenant un éventail relativement vaste de services sociaux dans les deux langues officielles.

En ce qui a trait à la *Charte de la langue française* du Québec, la plupart des commissaires avaient des réactions mitigées. Bien que, dans l'ensemble, ils aient applaudi aux efforts de la province pour faire du français — « langue majoritaire » — la principale langue de travail, plusieurs ont sévèrement critiqué certains « excès » de cette loi.

André Raynauld a une opinion nuancée sur l'évolution démographique et économique de cette province. Depuis vingt ans, dit-il, le Québec a un taux de natalité à la baisse, une forte émigration, un degré accru de francisation et une réduction non négligeable de l'écart des revenus entre les Francophones et les Anglophones. De plus en plus, on retrouve des Francophones à la tête d'entreprises. Les Franco-Québécois représentent maintenant 80,5 pour cent de la main-d'oeuvre, par rapport à 75,4 en 1961.

Mais ces changements inquiètent et rassurent tout à la fois M. Raynauld. D'une part, les Francophones sont aujourd'hui largement maîtres de leur destin, d'autre part, certains Anglophones ont préféré partir, emportant avec eux leurs capitaux et leur connaissance du monde des affaires.

À son avis, la *Charte de la langue française* — et ses parentes la *Loi sur la langue officielle* (Loi 22) et la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* (Loi 63) — ont, en partie, contribué à ces avantages et

désavantages. Toutefois, d'un point de vue strictement linguistique, la Charte est le seul texte qui empiète sur les droits des minorités à travailler, à étudier et à évoluer librement dans leur langue. S'il déplore, avec les autres, que l'Ontario n'ait pas accordé au français un statut officiel, il souligne par ailleurs qu'aucune disposition de la loi provinciale n'empêche les Francophones de travailler en français en Ontario. En dernier lieu, il a fait valoir que la recommandation 42 du Livre III du Rapport de la Commission avait prévu que le français devienne la principale langue de travail au Québec, mais certainement pas au détriment de l'anglais.

En résumé, les commissaires, bien qu'ayant des opinions divergentes sur certains détails, s'entendent pour dire que la plupart des provinces ont beaucoup à faire avant de se targuer de respecter pleinement les droits linguistiques des minorités.

Les minorités ethniques

En vertu de son mandat, la Commission devait « tenir compte de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que des mesures à prendre pour sauvegarder cet apport . . . » Nous avons demandé aux commissaires de nous dire ce qu'ils pensaient du statut actuel de ces minorités.

M. Rudnycky, tenant d'une opinion divergente sur la question, n'a pas changé sa façon de voir les choses. Pour lui, le Canada devrait créer des districts régionaux bilingues au sein

Une politique officielle s'impose afin de dispenser, dans des régions à forte concentration de minorités ethniques, des services dans d'autres langues.

desquels le statut de langue officielle serait accordé à des langues autres que le français et l'anglais. Il propose le modèle suisse, selon lequel il y a deux langues officielles et, dans certains cantons, des langues régionales reconnues. Il regrette que l'article 28 de la *Loi sur les langues officielles* et les articles 22 et 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ne soient que des dispositions « anti-linguicides » — appuyant l'expression culturelle, mais n'allant pas jusqu'à garantir un statut officiel aux langues autres que le français et l'anglais.

En général, les autres commissaires estimaient que les autorités fédérales avaient, par le biais de leur politique en matière de multiculturalisme, appliqué les recommandations de la Commission B. B. Selon M. Wyczynski, cette politique en est une d'intégration, non pas d'assimilation, qui est radicalement différente du creuset de nos voisins du Sud.

MM. Gagnon et Frith étaient d'avis que le fédéral ne devrait pas aller jusqu'à reconnaître des langues autres que l'anglais et le français. Toutefois, ils ont admis qu'une politique officielle s'imposait afin de dispenser, dans des régions à forte concentration de minorités ethniques, des services dans d'autres langues.

Enfin, M. Lacoste a fait remarquer que les divers ordres de gouvernement ont très peu fait pour reconnaître l'existence des langues autochtones. Les Indiens et les Inuit, a-t-il observé, premiers habitants du Canada, ont été contraints d'accepter le français et l'anglais dans un pays qui, historiquement, était le leur.

Sensibilisation du public

La dernière question que nous avons posée aux commissaires avait trait à la perception qu'a le public du bilinguisme, par rapport à il y a vingt ans.

Ils étaient d'accord pour dire que

Le débat a eu pour effet de convertir les personnes les plus raisonnables à l'équité essentielle de la cause de l'égalité linguistique.

les Canadiens instruits sont maintenant mieux informés des problèmes linguistiques qu'au moment de l'enquête. Bien que certains propos soient encore empreints d'ignorance et d'étroitesse d'esprit, ils se font plus rares.

Plusieurs commissaires ont mentionné que la multiplication des classes d'immersion est signe d'une reconnaissance accrue du caractère bilingue du pays. M. Wyczynski, en particulier, a insisté sur le besoin pour toutes les provinces d'offrir des cours de langue seconde à tous les niveaux, « mais pour cela, elles doivent faire preuve d'un esprit de fraternité, respectueux de la dignité de tous ».

Le mot de la fin devrait peut-être revenir à M. André Raynauld, qui croit que la sensibilisation accrue aux questions linguistiques dans le grand public est, paradoxalement, le fait des tensions et des crises des vingt dernières années. Le débat public qu'elles ont suscité a eu pour effet de convertir les personnes les plus raisonnables à l'équité essentielle de la cause de l'égalité linguistique.

En conclusion, nous nous devons de mentionner que les commissaires ont tenu plusieurs fois à rendre hommage à la mémoire de M. André Laurendeau. Selon M. Gagnon, il était le grand animateur : « la Commission, il l'a voulue, il l'a eue. » Sa tolérance, son aptitude à faciliter les consensus et sa volonté de créer un Canada meilleur ont inspiré les membres de la Commission à poursuivre leurs travaux avec diligence, même après sa mort survenue soudainement en 1968. *(Adapté de l'anglais.)*

La traduction littéraire au Canada est finalement en passe d'acquérir ses lettres de noblesse. Mais si l'avenir est prometteur, les Canadiens ont encore beaucoup à faire s'ils veulent doubler leur héritage culturel.

Deux littératures à se partager

PHILIP STRATFORD



Professeur d'anglais à l'Université de Montréal, Philip Stratford est un des fondateurs de l'Association des traducteurs littéraires. On lui doit des traductions d'oeuvres de Jean Le Moyne, Claire Martin, André Laurendeau, Félix Leclerc et Antonine Maillet. Il a aussi publié deux anthologies de traductions de même qu'une bibliographie d'ouvrages canadiens en traduction.

Omniprésente dans la vie des Canadiens, la traduction, chose curieuse, ne semble guère retenir leur attention. On dirait que, comme de la masse d'un iceberg, ils n'en peuvent percevoir qu'une infime partie. Elle est pourtant de règle pour nous qui avons choisi, à l'encontre de nos voisins du sud, de constituer non pas un creuset mais une sorte de « grand damier nordique ». Tout passage d'une case à une autre — c'est-à-dire toute communication entre deux groupes linguistiques différents — suppose alors invariablement que l'un des interlocuteurs interprète les idées et les messages de l'autre, ce qui rend bien sûr plus ardue l'incessante quête de notre identité. D'autant plus que la traduction — comme les traducteurs le savent bien — n'opère jamais un banal transfert d'une langue à une autre par le truchement de moyens d'expression neutres, inodores et sans saveur, mais une véritable transformation politiquement et culturellement prégnante.

Traduttore, traditore . . .

Ces phénomènes, qui se présentent comme des problèmes inhérents à la réalité canadienne, peuvent être illustrés par certains événements de notre histoire¹ où la traduction a joué un rôle de premier plan.

L'expérience de Jacques Cartier, par exemple, semble confirmer le vieil adage italien, *Traduttore, traditore*, selon lequel le traducteur est par définition un traître.

Au mois de juillet de l'an 1534, au large de Gaspé, Cartier kidnappe les deux fils de Donnacona, soi-disant souverain du Canada. Il les conduit en Bretagne et les initie au métier d'interprète. À leur retour en Nouvelle-France, le printemps suivant, les princes iroquois prennent leur revanche. Par souci de loyauté envers leur peuple, ils font jouer les traductions en sa faveur. Ce qui leur vaut la réputation d'intrigants. Cependant, ce sont les Européens qui auront le dernier mot : Cartier kidnappera les princes une seconde fois et ils mourront en terre française. Les Iroquois conçurent alors une inimitié profonde envers les Français et le cours de l'histoire se trouva changé par l'inévitable subjectivité de l'activité traduisante.

Champlain, en homme averti, prend un autre chemin et envoie Étienne Brûlé séjourner chez les Indiens, durant l'hiver de 1610-1611, pour qu'il se familiarise avec la langue. L'expérience a si bien réussi que Brûlé demeure parmi les indigènes pendant 20 ans et renonce à la plupart de ses coutumes européennes. « Assimiler ou être assimilé », tel est le risque que court le traducteur. Ironie du sort, Étienne Brûlé, qui avait passé tant d'années de sa vie à adopter intégralement le mode de vie des Hurons, a été assassiné par ses hôtes qui en ont fait le plat de résistance d'un festin anthropophage.

Après la conquête de 1760, les mêmes problèmes de communication surgissent, quoique à une échelle différente, entre les colons français et les occupants britanniques. Personne dans la colonie ne parlant l'anglais, ces derniers ont recours à des Huguenots francophones qui ont fui la France catholique du XVII^e siècle. À l'arrivée de Carleton en 1767, on retient les services d'un interprète-résident, François-Joseph Cugnet, qui occupera le poste de traducteur et secrétaire français du gouverneur et du

Conseil pendant 20 ans. Malgré le prestige de cet emploi, le mystère qui entoure le métier de traducteur lui valut la réputation de traître. En effet, Cugnet sera accusé (sans aucune preuve à l'appui) d'avoir indiqué à Wolfe le sentier qui mène de l'Anse-au-Foulon aux Plaines d'Abraham. D'autre part, les Nipissing n'avaient-ils pas surnommé l'interprète-explorateur, Jean Nicolet, « deux fois homme », ou « homme double »; derrière ce compliment persiste l'accusation de duplicité.

La responsabilité de la traduction incombait surtout aux Français. En 1804, la Compagnie du Nord-Ouest comptait 56 interprètes francophones contre 12 anglophones. Au cours du 19^e siècle bon nombre d'écrivains québécois célèbres ont fait office de traducteurs officiels : Philippe-Aubert de Gaspé, auteur du roman *Les anciens Canadiens*;

François-Xavier Garneau, historien de renom; Antoine Gérin-Lajoie, auteur de *Jean Rivard*; les poètes Louis Fréchette et Pamphile Le May dont on retient surtout de ce dernier sa traduction du roman de William Kirby, *The Golden Dog*, et du poème de Longfellow, *Evangeline*.

Les impératifs politiques et commerciaux ont contribué à faire des Québécois « un peuple de traducteurs ». Même à l'heure actuelle, les Québécois demeurent parmi les plus grands consommateurs de traductions, la quantité de renseignements provenant de sources anglophones (40 contre 1 dans le contexte nord-américain) en fait un public particulièrement désigné. Ce phénomène a incité certains linguistes à étudier le concept d'acculturation, c'est-à-dire l'effet nuisible de la traduction sur le français parlé au Québec².

Le rapprochement des solitudes

Traduction et paradoxes vont de pair. Dans le domaine littéraire, point de mire des pages suivantes, le courant a été dans le sens inverse. Traditionnellement, deux fois plus d'ouvrages ont été traduits vers l'anglais que vers le français, et ce malgré qu'au début un très petit nombre d'écrivains anglo-canadiens de renom se soient mis à la traduction (exception faite des traductions de Charles G.D. Roberts des oeuvres de Philippe-Aubert de Gaspé et de



Cela fait plus de dix ans que les personnages typés des caricatures de Berthio paraissent dans *Le Devoir*. Il a aussi amusé les lecteurs de *La Presse*, du *Dimanche-Matin* et de *l'Actualité*. Né à Montréal,

Berthio lui reste fidèle, comme aux amis et voisins qui le connaissent sous le nom de Roland Berthiaume.



Louis Fréchette). Cela, manifestement, témoigne d'un intérêt pour la culture québécoise que la province rend bien mal. Nombreuses sont les raisons qui peuvent être mises de l'avant pour expliquer la situation, le dynamisme et l'originalité de la littérature québécoise n'étant pas les moindres.

Malgré tout, historiquement parlant, l'intérêt pour l'autre culture

a été lent à se manifester. En prenant le roman, type d'ouvrage le plus traduit, comme point de repère, on peut dresser le bilan suivant : avant 1900 sept romans québécois ont été traduits; de 1900 à 1960, 36, soit un peu plus d'un tous les deux ans; de 1960 à 1970, 20 autres traductions sont venues s'ajouter à la liste, soit une moyenne de deux par année; de 1973 à 1982, 89 traductions ont été

entreprises, soit presque neuf par année.

Avant d'examiner les causes de cet essor, il convient de préciser que le rendement du Canada dans le domaine de la traduction littéraire a été lamentable. Bon nombre des ouvrages mentionnés dans le paragraphe précédent ont été traduits aux États-Unis ou en Grande-Bretagne et les traductions des

LE TOMBEAU DES ROIS

par ANNE HÉBERT

J'ai mon coeur au poing
Comme un faucon aveugle.

Le taciturne oiseau pris à mes doigts
Lampe gonflée de vin et de sang,

5 Je descends
Vers les tombeaux des rois
Étonnée
A peine née.

Quel fil d'Ariane me mène
10 Au long des dédales sourds ?
L'écho des pas s'y mange à mesure.

(En quel songe
Cette enfant fut-elle liée par la cheville
Pareille à une esclave fascinée ?)

15 L'auteur du songe
Presse le fil,
Et viennent les pas nus
Un à un
Comme les premières gouttes de pluie
20 Au fond du puits.³

THE TOMB OF THE KINGS

par ANNE HÉBERT

*Traduction (troisième version)
par Frank Scott*

I carry my heart on my fist
Like a blind falcon.

The taciturn bird gripping my fingers
A swollen lamp of wine and blood
I go down
Toward the tombs of the kings
Astonished
Scarcely born.

What Ariadne-thread leads me
Along the muted labyrinths ?
The echo of my steps fades away as they fall.

(In what dream
Was this child tied by her ankle
Like a fascinated slave ?)

The maker of the dream
Presses on the cord
And my naked footsteps come
One by one
Like the first drops of rain
At the bottom of the well.³

Dans sa préface au Dialogue sur la traduction, d'où sont tirés cet extrait du poème d'Anne Hébert Le Tombeau des rois et la traduction qu'en a faite Frank Scott, Northrop Frye écrit: « Frank Scott cristallise le tout en anglais et il est clair que sans l'incitation de l'autre langue, Anne Hébert n'aurait jamais découvert tant de signification à son propre poème. C'est en pareil cas que la traduction devient oeuvre de création, au plan de la communication, et non plus seulement un mal nécessaire ou la suppression d'une barrière. Il est difficile d'apprendre plus, et en moins de pages, sur le « métier » qui entre dans la fabrication d'un poème, qu'on ne le fait ici. »⁴

oeuvres des poètes et des dramaturges accusant un sérieux retard par rapport à ceux des romanciers. Au cours de la même période, 75 pour cent des traductions d'auteurs canadiens anglais ont été réalisées à Paris; le choix des auteurs était personnel et restreint, et la quantité d'ouvrages traduits inférieure à celles des traductions vers l'anglais. Selon les annuaires statistiques de l'Unesco visant la décennie 1963-1972, le Canada a effectué en moyenne 117 traductions d'oeuvres non scientifiques par année, se classant ainsi entre l'Islande et l'Albanie. Pour leur part, les Suisses ont réalisé sept fois plus de traductions littéraires, les Belges huit fois plus et les Hollandais seize fois plus.

Cependant, au début des années soixante-dix le scénario se modifie. Le Conseil des Arts du Canada encourageait depuis le milieu des années soixante les traductions en accordant aux éditeurs des subventions pour leur permettre d'en défrayer le coût. Il établit en 1972 un programme officiel de subventions pour les traductions canadiennes, réalisées par des Canadiens, assurant un tarif minimum qui, selon les normes internationales, était assez généreux. Cette initiative a éveillé l'intérêt de nombreux écrivains et accru considérablement le nombre d'ouvrages traduits. Dès le début la qualité du travail a été posée comme préalable et, en 1974, le Conseil a instauré le programme annuel des prix à la traduction, équivalents des Prix littéraires du gouverneur général. Il accordera aussi une indemnité de voyage aux traducteurs afin qu'ils puissent rencontrer l'auteur.

Cette initiative a eu plusieurs retombées, dont la création de l'Association des traducteurs littéraires/Literary Translators' Association, qui poursuit les objectifs suivants : faire connaître le travail des traducteurs; assurer une qualité supérieure; protéger les droits professionnels de ses membres. L'Association regroupe quelque 70 traducteurs à l'échelle du pays, presque la moitié traduisant vers

l'anglais, l'autre vers le français. De plus, une douzaine traduisent à partir d'autres langues. Outre son assemblée annuelle, véritable tribune d'échanges d'idées et de renseignements sur la traduction, elle publie un bulletin, *Transmission*, et parraine le Prix John Glassco attribué annuellement à une traduction canadienne inédite vers l'anglais ou le français.

Citons d'autres effets secondaires : la publication d'une bibliographie⁵ des livres canadiens en traduction, dont la troisième édition paraîtra sous peu; la reconnaissance de la traduction en tant qu'art (par exemple, par le truchement de l'introduction en 1977 d'une rubrique intitulée « Translation » dans le cadre de la revue annuelle des oeuvres littéraires canadiennes du *University of Toronto Quarterly*); un nombre accru de conférences sur la théorie et pratique de la traduction. Plusieurs revues, notamment *Ellipse* depuis 1969, mais aussi des numéros spéciaux de *Contemporary Literature in Translation*, *Canadian Literature*, *Canadian Fiction Magazine*, *Journal of Canadian Fiction*, et *Liberté* ont soutenu cet intérêt. Du côté des maisons d'édition, deux séries de publications sont consacrées à la traduction : au Cercle du Livre de France, la collection des « Deux Solitudes », et chez Harvest House, « French Writers of Canada ». D'autres maisons, McClelland and Stewart, Oberon Press, Coach House Press et Talonbooks en anglais, et Éditions Héritage, Hurtubise HMH et Québec-Amérique en français, ont manifesté un intérêt marqué pour la publication d'oeuvres traduites.

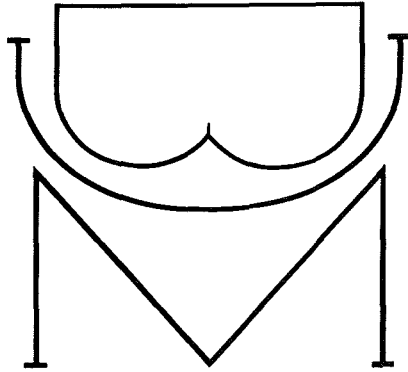
Le traducteur littéraire de l'avenir

Bien que ces tendances laissent présager un avenir prometteur, il n'y pas lieu de céder à un optimisme béat. Un regard averti révèle par exemple que la période d'activité intense est courte, la croissance dépendant entièrement de l'aide fédérale. Sans compter que les répercussions transculturelles sont très difficiles à évaluer. Une étude des premières

vingt années du trimestriel *Canadian Literature* a donc été entreprise à cet effet. En voici les résultats : de 1959 à 1979, 102 traductions ont fait l'objet d'un compte rendu, une moyenne d'un par numéro jusqu'en 1975 lorsque ce chiffre doubla. De ces comptes rendus, un tiers était des récapitulatifs, un tiers des critiques d'une page, et le dernier tiers des articles plus élaborés.

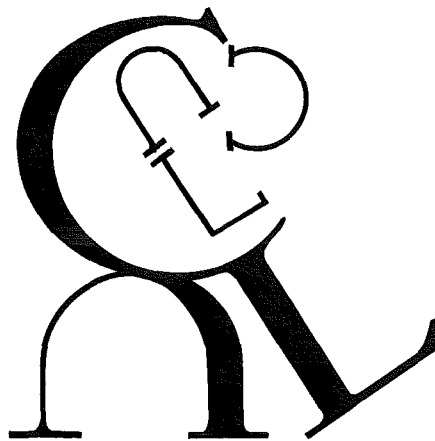
Honorable, ce dossier permet sans doute d'apprécier les effets de l'aide du Conseil des Arts. Il révèle par ailleurs qu'il y a place à amélioration. Par exemple, les critiques étaient faites longtemps après la publication de la traduction et, il va sans dire, bien après la parution de l'original, en moyenne quatre ans plus tard. Des comptes rendus sérieux, c'est-à-dire ceux de plus d'une page, un tiers négligeait de mentionner qu'il s'agissait d'une traduction et un autre tiers d'en commenter la qualité. Naturellement, les traductions n'étaient pas indiquées comme telles et le nom du traducteur ne paraissait pas à l'index. Si une telle façon d'agir peut sembler cavalière, elle est de loin supérieure à celle accordée par les critiques québécois, qui jusqu'à récemment pratiquaient un véritable « boycottage » de traductions d'ouvrages canadiens de langue anglaise.

De toute évidence, il faudra attendre quelque temps pour récolter ce qui a été semé. L'Association des traducteurs littéraires devra s'efforcer davantage pour faire connaître le travail de ses membres et expliquer les complexités du métier. Un plus grand nombre de maisons d'édition canadiennes devront mettre au point des lignes directrices à long terme pour la publication des traductions, stimulant qui s'ajoute ainsi à ceux du gouvernement. Les critiques littéraires devront accorder une attention particulière aux traducteurs car, comme l'a écrit James Page dans un numéro précédent, étudier la littérature dans une seule langue officielle ne permet d'acquérir qu'une vue partielle



**A chair outers
the human posterior.**

The squat posture is "translated" into a new matter, namely wood or stone or steel. The temporary tension of squatting is translated and fixed in a new matter. The fixing of the human posture in solid matter is a great saver of toil and tension. This is true of all media and tools and technologies. But chair at once causes something else to happen that would never occur without chair.



**La chaise prolonge
le postérieur.**

La position assise est «traduite» en un matériau: bois, pierre ou acier. La tension momentanée de l'accroupissement est transposée et figée dans la matière. La fixation en dur d'une posture humaine constitue une grande économie de tension et de sueur. Cela est vrai de tous les média, de tous les outils et de toutes les technologies. Mais une chaise, sitôt créée, provoque l'apparition de quelque chose qui n'aurait jamais existé sans elle.

de la réalité canadienne. Ce n'est qu'à ce moment-là, peut-être, que le public saura réellement apprécier nos deux littératures doublant ainsi son héritage culturel.

Ce processus sera long, mais il suffit de jeter un regard en arrière pour constater l'ampleur du progrès. Depuis que le Conseil des Arts a créé son programme en 1972, près de 500 nouveaux ouvrages littéraires ont été traduits, rendement sans précédent. Quarante-cinq maisons d'édition françaises et cinquante anglaises ont collaboré à ce travail réalisé par 110 traducteurs francophones et 100 anglophones, dont une trentaine ont maintenant au moins deux traductions à leur crédit. Changement de grande portée, l'ancien coefficient de 2 contre 1 (deux titres français contre un titre anglais) n'a plus cours. Durant cinq des dix dernières années, plus de livres ont été traduits vers le français que l'anglais, pour des totaux équivalents. Plusieurs projets de traduction importants ont été mis à exécution : les recueils de poèmes de Earle Birney et de E.J. Pratt, la biographie de Sir John MacDonald de Donald Creighton et des classiques tels que *Sunshine Sketches* de Stephen Leacock et *As for Me and My House* de Sinclair Ross. Le Conseil des Arts, de même que la Direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État, accordent maintenant quelques subventions pour des traductions dans des langues autres que le français et l'anglais.

En marge de cette activité, quelques ouvrages intéressants sur l'art de la traduction ont été publiés : un échange de correspondance entre Anne Hébert et Frank Scott, *Dialogue sur la traduction* (HMH, Montréal, 1970), inspiré de la traduction que ce dernier a fait du *Tombeau des rois*; une étude historique de la théorie et la pratique de la traduction par L.G. Kelly de l'Université d'Ottawa, *The True Interpreter* (Blackwell, Oxford, 1979); une analyse de la traduction

Bien traduire c'est mettre à contribution toutes les ressources de son imagination. Ces extraits, tirés de Counterblast⁶, de Marshall McLuhan et de l'adaptation française qu'en a faite Jean Paré en sont un exemple. Gilles Robert a adapté l'illustration originale de Harley Parker.

dans le contexte canadien, *Bilinguisme et traduction au Canada : rôle socio-linguistique du traducteur* (CIRB, Québec 1982) de Denis Juhel du Centre international de recherche sur le bilinguisme à l'Université Laval. D'autres projets à long terme comprennent une histoire de la traduction au Canada de Jean Delisle, de l'Université d'Ottawa, et un dictionnaire universel des traducteurs anglophones du XX^e siècle de Milly Armour de l'Université Carleton. Nous est-il permis de penser que la traduction littéraire est finalement en passe d'acquiescer chez nous ses lettres de noblesse ?

Il a souvent été dit que la traduction est un pont entre les cultures. En ce qui concerne la traduction littéraire au Canada, la planification, la conception et la construction de l'armature sont achevées. Il ne manque plus qu'une circulation plus intense dans les deux sens.

(Adapté de l'anglais.)

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Je tiens à remercier les collaborateurs d'un numéro spécial de *Meta*, le journal des traducteurs, volume 22, n° 1, mars 1977, « Histoire de la traduction au Canada » et plus particulièrement M. Jean Delisle pour les renseignements qui suivent.
2. Poisson, J., « La traduction, facteur d'acculturation ? » *Meta*, vol. 22, n° 3, septembre 1977, p. 232-233.
3. La reproduction des vers du poème d'Anne Hébert *Le Tombeau des rois*, tiré du recueil intitulé *Poèmes*, a été autorisée par les Éditions du Seuil et celle de la traduction de Frank Scott, *The Tomb of the Kings*, a été autorisée par McClelland and Stewart Ltd. (p. 10)
4. Anne Hébert et Frank Scott, *Dialogue sur la traduction*, Collection Sur Parole, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1970. (p. 10)
5. Stratford, P., *Bibliographie de livres canadiens traduits de l'anglais au français et du français à l'anglais*, préparée pour le Comité de la traduction du Conseil canadien de recherches sur les humanités, Ottawa, 1977.
6. La reproduction de l'extrait de *Counterblast*, par Jean Paré, est autorisée par les Éditions Hurtubise HMH, Ltée, Montréal, Canada. La reproduction de l'extrait de *Counterblast*, par Marshall McLuhan, est autorisée par McClelland and Stewart Ltd., Toronto, Canada pour le Canada, et par Harcourt Brace Jovanovich, Inc., New York, N.Y. pour les États-Unis, ses dépendances et les Philippines. Droits internationaux: David Highan Associates, Londres, Angleterre. (p. 12)

Subventions à la traduction du Conseil des Arts du Canada

Créé en 1972, le programme de subventions à la traduction du Conseil des Arts du Canada veut avant tout encourager les échanges entre les communautés francophone et anglophone du Canada en fournissant une aide pour la traduction, dans l'autre langue officielle, d'ouvrages écrits par des Canadiens. Le Conseil subventionne de plus, à l'occasion, la traduction en français ou en anglais d'ouvrages canadiens écrits en d'autres langues. Depuis 1981, il accorde également son appui aux éditeurs étrangers désireux de publier des auteurs canadiens dans une langue autre que le français et l'anglais.

Les subventions vont à des maisons d'édition professionnelles appartenant à des Canadiens et réputées pour publier des titres canadiens présentant un intérêt culturel. Les traducteurs doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus depuis cinq ans et faire leurs preuves en traduction littéraire en remettant, par l'intermédiaire de l'éditeur et pour évaluation, un manuscrit de 25 à 30 pages de la traduction proposée. Si le travail est satisfaisant, ils reçoivent sept cents du mot, soit environ 5 000 à 6 000 \$ pour un roman moyen.

En 1982-1983, ce programme recevait un budget d'environ 380 000 \$ pour la traduction d'œuvres de fiction, de poésie, de théâtre, de littérature enfantine et d'essais. La première année du programme, 27 titres ont bénéficié d'une telle aide, 14 du français à l'anglais et 13 de l'anglais au français. Dans les dernières années, le Conseil a décerné une soixantaine de subventions par an presque également ventilées entre les deux langues officielles.

Ce chiffre ne représente, bien sûr, pas la totalité des ouvrages traduits au Canada, pas plus qu'il n'inclut les guides pratiques non admissibles à des subventions du Conseil ou encore les œuvres d'auteurs étrangers. Soucieux cependant de favoriser les échanges culturels entre les deux principales communautés linguistiques du Canada, le Conseil subventionne la traduction de la majorité des œuvres littéraires et des essais écrits par des Canadiens et

publiés au Canada. Citons la traduction anglaise de romans primés comme *Le Sourd dans la ville* de Marie-Claire Blais et *Les Fous de Bassan* d'Anne Hébert, et celle, en français de la biographie en deux volumes de sir John A. Macdonald écrite par Donald Creighton et *The Invasion of Canada* de Pierre Berton.

S'il y a un nombre à peu près égal de traductions dans les deux langues officielles, le genre d'œuvres traduites diffère beaucoup. Les lecteurs anglophones préfèrent nettement les œuvres d'imagination des Québécois (comme Michel Tremblay, Roch Carrier, Anne Hébert et Gabrielle Roy) tandis que les Francophones sont plus portés sur les essais qu'il s'agisse de biographies, d'histoire, d'œuvres de sociologie ou d'économie. En 1982, 10 romans ont été traduits en anglais contre 3 en français, alors que 12 essais seulement étaient traduits en anglais, contre 24 en français.

Pour stimuler davantage la traduction des auteurs canadiens, le Conseil décerne un prix annuel de 5 000 \$ pour la meilleure traduction publiée dans chaque langue officielle. Les prix 1982 sont allés à Ray Chamberlain pour sa traduction du roman *Jos* *Connaissant* de Victor-Lévy Beaulieu, et à Claude Aubry pour la façon dont il a rendu le roman de Brian Doyle destiné aux adolescents, *Meet Me at Peggy's Cove*. Pour ne nommer que quelques récipiendaires, signalons: Alan Brown, Sheila Fischman, John Glassco et Frank Scott pour l'anglais; Jean Paré, Jean Simard, Gilles Hénault et Yvan Steenhout pour le français.

En vertu de son récent programme en langue étrangère, le Conseil a, depuis 1981, financé la traduction d'une vingtaine d'œuvres, dont *Selected Poems* d'Irving Layton (en italien), *Bear* de Marian Engel (en suédois) et *Le Matou* d'Yves Beauchemin (en norvégien). Ce programme permet de promouvoir utilement l'œuvre d'auteurs canadiens à l'étranger. D'ailleurs, les maisons d'édition d'un nombre croissant de pays ont exprimé leur intérêt pour nos meilleurs auteurs.

Les données du recensement de 1981 sont-elles de nature à rassurer les Francophones qu'alarme la puissance assimilatrice de l'anglais, et à alimenter les craintes des Anglo-Québécois? Un démographe nous livre ses conclusions préliminaires.

Les transferts linguistiques au Canada

ROBERT BOURBEAU



Actuaire et démographe, Robert Bourbeau est chercheur adjoint au Département de démographie de l'Université de Montréal et membre du Groupe de recherche sur la démographie québécoise depuis 1981. Né à St-Jérôme, au Québec, il s'intéresse particulièrement à l'évolution des groupes ethniques et linguistiques au Québec et au Canada.

Dans un numéro précédent de *Langue et société*, deux auteurs présentaient leur point de vue sur l'avenir des minorités francophones hors Québec¹, et anglophone au Québec². Ils soulignaient notamment l'importance à cet égard de la mobilité linguistique, nettement favorable aux Anglophones du Québec, mais beaucoup moins aux Francophones hors Québec. Ces constatations étaient basées sur les résultats du recensement de 1971 qui permettait pour la première fois de comparer la langue maternelle des répondants à leur langue usuelle et d'évaluer ainsi les transferts.

Disposant des premières données du recensement de 1981, nous voulons actualiser les résultats de 1971 et tenter de dégager certaines tendances récentes de la mobilité linguistique, d'abord au Québec, puis dans le reste du Canada. Cet examen est d'autant plus intéressant que la décennie 1960-1970 a été marquée par de nombreux débats sur l'avenir des principaux groupes linguistiques et par la mise en place de législations connexes, particulièrement au Québec. Les changements notés en 1981 doivent s'interpréter en fonction de ce contexte.

Les attributs linguistiques des individus
Le recensement du Canada constitue la principale source d'information concernant les attributs linguistiques des individus; trois types de questions y sont

posées : la première touche la pratique actuelle — langue parlée à la maison — la seconde, la pratique passée — la première langue apprise et encore comprise (langue maternelle) — et la troisième, la connaissance, mais non la pratique, des deux langues officielles, le français et l'anglais.

Nous nous arrêterons ici aux deux premiers concepts, la langue maternelle et la langue parlée à la maison, qui permettent, en les comparant, d'évaluer les transferts linguistiques (abandon de la langue maternelle au profit d'une autre langue)³. Introduite lors du recensement de 1971 (échantillon d'un ménage sur trois), la question relative à la langue parlée à la maison a été posée de nouveau en 1981 (échantillon d'un ménage sur cinq).

La mesure de la mobilité linguistique
À partir des recensements de 1971 et de 1981, nous établirons d'abord un bilan des transferts linguistiques entre les trois principaux groupes : les Francophones, les Anglophones et les Allophones⁴.

Nous chercherons ensuite à établir un indice, appelé taux global de mobilité linguistique⁵, correspondant au pourcentage des personnes d'une langue maternelle donnée qui déclarent utiliser chez elles une langue autre que leur langue maternelle. Dans ce calcul, deux variantes entrent en jeu : l'intensité du risque de transfert et la durée d'exposition à celui-ci. Pour isoler convenablement la première, il faudrait connaître l'âge et le lieu de naissance des individus. Ne disposant pas actuellement de ces détails pour 1981, nous ne présenterons ici qu'un indice général, reflet du comportement de plusieurs générations en la matière. Malgré ses limites, il révèle les grandes tendances, aussi l'utiliserons-nous pour donner une vue d'ensemble des mouvements dans le temps et des

variations régionales de la mobilité linguistique au Canada.

■ Le Québec

Sa composition linguistique : évolution depuis 1971

Depuis 1971, la composition linguistique a beaucoup évolué au Québec; déjà, le recensement de 1976 avait fait apparaître de nouvelles tendances, mais celui de 1981 confirme ce phénomène (tableau 1).

Au Québec, le pourcentage des personnes de langue maternelle française a crû depuis 1971 pour atteindre 82,4 en 1981, chiffre à peu près comparable à celui de

1951. Parallèlement, le groupe de langue maternelle anglaise a continué à régresser puisqu'il a perdu 2,1 pour cent de son importance relative et représente, en 1981, 11 pour cent de la population de la province. Cette baisse s'accompagne d'une diminution en nombres absolus : 706 100 contre 789 200.

Plusieurs signes permettent de penser que la légère augmentation du nombre d'Anglophones observée lors du recensement de 1976⁶ est trompeuse et tient plutôt à des changements de déclaration de la langue maternelle, provenant surtout de personnes du tiers groupe⁷. Pour ce dernier, on constate une augmentation de leur importance relative entre 1971 et 1981, de 6,2 à 6,6 pour cent.

L'examen de la composition de la population selon la langue parlée à la maison révèle à peu près les mêmes tendances : hausse du

pourcentage des Francophones (de 80,8 à 82,5), diminution de celui des Anglophones (de 14,7 à 12,7) et léger relèvement de celui des Allophones (de 4,5 à 4,8). Puisque les non-Francophones sont en bonne partie concentrés dans la région métropolitaine de Montréal, on peut y analyser l'évolution récente (tableau 2); on remarque que les variations entre 1971 et 1981 y sont encore plus prononcées, même si les tendances sont les mêmes. Les Anglophones ont perdu 3,3 points alors que les Allophones en ont gagné 1,1. La ventilation selon la langue parlée à la maison a suivi la même évolution.

Ces différences de la composition linguistique au Québec et dans la région de Montréal sont-elles importantes ? En fait, par rapport aux décennies antérieures, il est évident que les changements enregistrés dans les années 70 ont été beaucoup plus marqués.

TABEAU 1 Répartition de la population (en %) selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison
QUÉBEC 1971-1981

ANNÉE	LANGUE MATERNELLE			
	FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL
1971	80,7	13,1	6,2	100
1976 ^a	81,1	12,8	6,1	100
1981	82,4	11,0	6,6	100

ANNÉE	LANGUE PARLÉE À LA MAISON			
	FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL
1971	80,8	14,7	4,5	100
1981	82,5	12,7	4,8	100

a. Les données de 1976 ont été redressées afin de les rendre comparables à celles de 1981 (d'après Linda Demers et John Kralt, document à paraître).

Source: Statistique Canada. Recensements de 1971, 1976 et 1981.

TABEAU 2 Répartition de la population (en %) selon la langue maternelle et selon la langue parlée à la maison
RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT (RMR) DE MONTRÉAL 1971-1981

ANNÉE	LANGUE MATERNELLE			
	FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL
1971	66,3	21,7	12,0	100
1976 ^a	67,0	22,2	10,8	100
1981	68,5	18,4	13,1	100

ANNÉE	LANGUE PARLÉE À LA MAISON			
	FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL
1971	66,3	24,9	8,8	100
1981	68,6	22,0	9,4	100

a. Données non redressées que l'on ne peut comparer à celles de 1981.

Source: Statistique Canada. Recensements de 1971, 1976 et 1981.

Le français et l'anglais au Canada



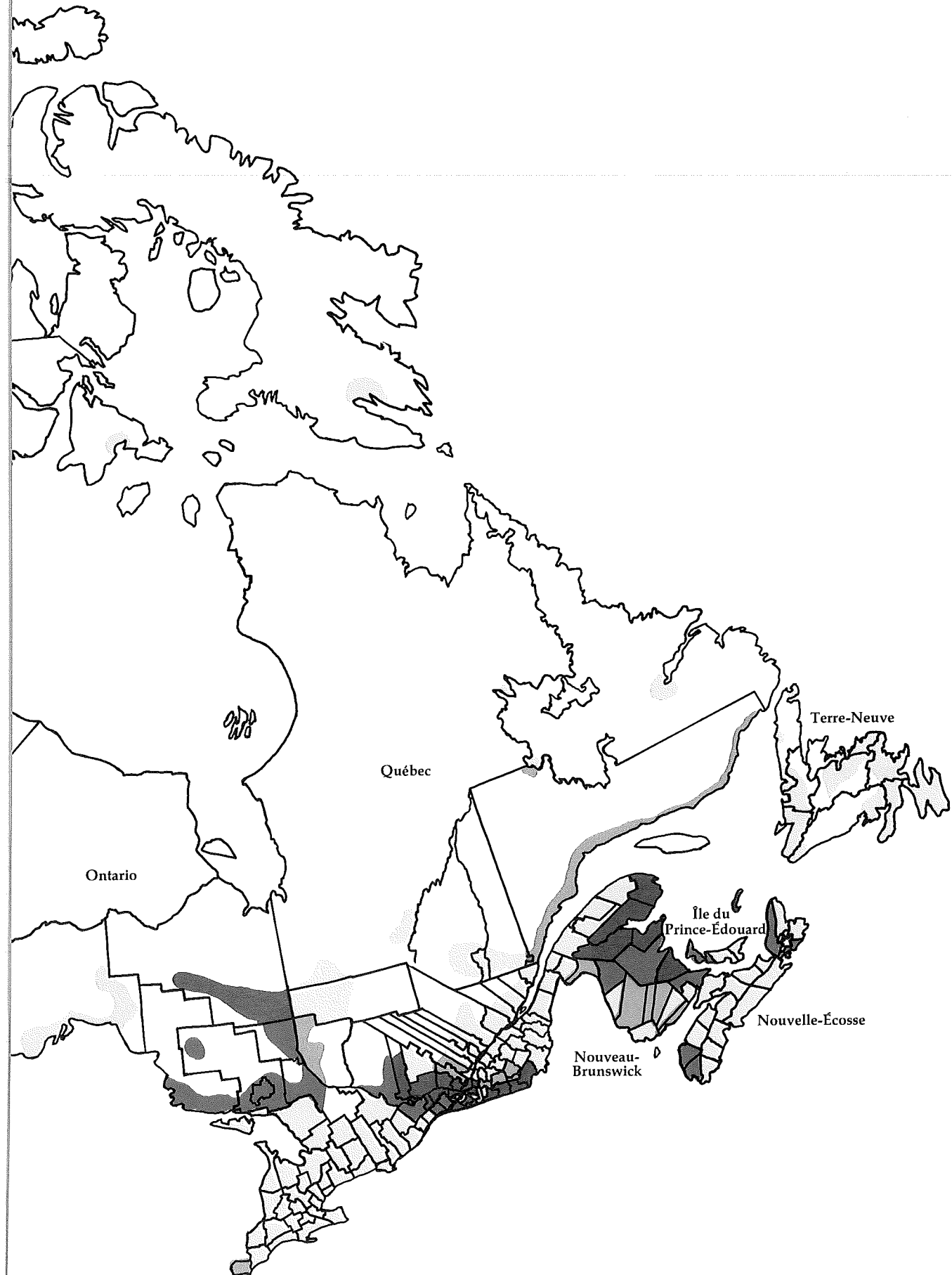
Proportion* de Canadiens de langue maternelle française vivant dans les régions à majorité anglophone:

- 10% et plus
- de 5% à 10%
- inférieure à 5%

Proportion* de Canadiens de langue maternelle anglaise vivant dans les régions à majorité francophone:

- 10% et plus
- de 5% à 10%
- inférieure à 5%

*Pourcentage de la population totale par division de recensement.
Source: Statistique Canada, recensement de 1981



Rappelons cependant qu'il s'agit là d'un phénomène d'interaction réciproque et que toute modification de la composition linguistique se répercute inévitablement sur au moins un des groupes, y suscitant des réactions diverses. Les Francophones, par exemple, se sont vivement inquiétés de la diminution de leur importance relative en constatant qu'elle avait chuté entre 1951 et 1971. Aujourd'hui, on s'alarme plutôt à propos des Anglophones.

Le renouvellement des groupes linguistiques

Quelle est l'origine de ces modifications récentes ? Dans une région, elles dépendent d'un certain nombre de facteurs propres à chacun des trois principaux groupes, soit la mortalité, la fécondité, la mobilité linguistique et la migration.

Dans les deux premiers cas — la mortalité et la fécondité — on s'entend pour dire que, malgré la persistance de certains écarts entre les communautés (surmortalité des Francophones, surfécondité des Allophones), ces phénomènes

n'ont plus un rôle déterminant dans l'évolution de la composition linguistique, particulièrement depuis 1971.

Par contre, les différences de comportement en matière de migration et de mobilité linguistique influent de plus en plus.

Depuis 1966, le bilan migratoire du Québec a été négatif pour les trois périodes quinquennales; on a observé que cette situation était moins défavorable aux Francophones qu'aux Anglophones qui sont largement sur-représentés non seulement pour les entrées (40 pour cent), mais plus encore pour les sorties, interprovinciales surtout, (65 pour cent). La migration est l'une des causes premières du recul des Anglophones, particulièrement depuis 1971, qu'il s'agisse de la langue maternelle ou de celle parlée à la maison. Quant à la mobilité linguistique, elle a aussi eu des répercussions importantes sur la population de la province, du moins jusqu'en 1971; la force d'attraction de l'anglais a été telle que les Allophones ont boudé le français. Les Francophones

avaient également un bilan légèrement négatif dans leurs échanges linguistiques avec l'autre groupe de langue officielle. C'est du moins ce qui est ressorti du recensement de 1971.

Rappelons-en les principaux résultats.

Les transferts linguistiques

Le tableau 3 dresse le bilan des transferts linguistiques au Québec (passage d'une langue maternelle à une autre langue parlée à la maison) établi à partir des résultats du recensement de 1971.

Les Anglophones en étaient les grands bénéficiaires : plus de 96 pour cent des transferts nets se sont faits en leur faveur. Les Francophones gagnaient aussi légèrement, surtout aux dépens des Allophones; mais ils perdaient dans leurs échanges avec le groupe anglophone (49 100 - 73 500 = -24 400). Quant aux Allophones, leur forte mobilité linguistique profitait surtout aux Anglophones, 71 pour cent des transferts se faisant vers l'anglais.

TABLEAU 3 Bilan des transferts linguistiques QUÉBEC 1971

TRANSFERTS	LANGUE MATERNELLE			
	FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL (gains)
Vers l'anglais	73 500	—	84 400	157 900
Vers le français	—	49 100	34 600	83 700
Vers les autres langues	6 400	9 800	a	16 200
Total (pertes)	79 900	58 900	119 000	257 800
Transferts nets (gains - pertes)	+ 3 800	+ 99 000	-102 800	

a. Ce bilan ne fait pas apparaître les transferts réalisés entre les groupes de langue maternelle autre que le français et l'anglais.

Source: John Kralt, *Les langues au Canada. Études schématiques*. Recensement du Canada, 1971, cat. 99-707, 1976.

TABLEAU 4 Bilan des transferts linguistiques QUÉBEC 1981

TRANSFERTS	LANGUE MATERNELLE			
	FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL (gains)
Vers l'anglais	106 365	—	101 625	207 990
Vers le français	—	82 135	46 565	128 700
Vers les autres langues	13 940	11 625	a	25 565
Total (pertes)	120 305	93 760	148 190	362 255
Transferts nets (gains - pertes)	+ 8 395	+ 114 230	-122 625	

a. Voir la note du tableau 3.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981.

Dans la région de Montréal, la situation était sensiblement la même, quoique encore plus favorable aux Anglophones qui profitaient de 98 pour cent des transferts nets; de plus, environ les trois quarts des transferts des Allophones se faisaient vers le groupe anglais.

Ce phénomène a soulevé beaucoup d'intérêt et d'inquiétudes au Québec. Désireuses de freiner la tendance assimilatrice de l'anglais, les autorités ont pris un certain nombre de mesures, ce qui s'explique étant donné que la mobilité linguistique est le phénomène démolinguistique qui, dans notre société, se prête le mieux à une intervention politique directe.

À la suite des nombreuses critiques formulées contre la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* (Loi 63), qui prônait le libre choix de la langue d'enseignement pour tous, le gouvernement a adopté la *Loi sur la langue officielle* (Loi 22), limitant l'accès aux écoles anglaises aux élèves qui avaient une « connaissance suffisante » de la langue. La Loi 22 fut à son tour remplacée en 1977 par la *Charte de la langue française* (Loi 101) qui, au chapitre de la langue d'enseignement, réservait l'accès aux établissements anglophones aux seuls enfants dont au moins un des parents avait fait au Québec son primaire en anglais; ce texte était assorti de mesures transitoires et d'exception pour certains cas.

Vu la polémique qui a entouré l'adoption et la mise en vigueur de ces lois, on attendait avec grand intérêt les résultats du recensement de 1981 concernant la mobilité linguistique; le climat des années 70 avait-il modifié les tendances observées en 1971 ? Le tableau 4 dresse le bilan de 1981 des transferts linguistiques (sous le même format que le tableau 3).

Il en ressort que les transferts profitent encore largement aux Anglophones, qui ont accru leurs

gains nets de plus de 15 000 personnes depuis 1971; par contre, les Francophones, beaucoup plus nombreux, n'ont augmenté que de 4 600 sujets. Il apparaît donc que l'anglais a conservé son attrait alors que la situation du français est restée stable. En effet, au chapitre des échanges linguistiques avec le groupe anglais, le bilan des Francophones (82 135 – 106 365 = –24 230) est le même qu'en 1971 : c'est le statu quo⁸. Par ailleurs, les transferts des Allophones se font encore très majoritairement en faveur des Anglophones, avec cependant un très léger ralentissement (69 pour cent en 1981 contre 71 en 1971).

Dans la région de Montréal, la tendance est la même; d'une part, le bilan des échanges entre les groupes français et anglais est un peu moins défavorable au premier groupe en 1981 qu'en 1971 : les pertes nettes des Francophones sont passées de –20 200 à –18 505. D'autre part, on remarque, chez les Allophones concernés, une très légère diminution de la proportion de ceux qui ont adopté l'anglais (74 pour cent en 1971 et 72 en 1981).

Somme toute, il s'agit de modifications mineures par rapport à certaines attentes. Faut-il s'en surprendre ? En fait, il est normal que, malgré les textes favorisant le français, particulièrement la *Charte de la langue française* (Loi 101) en vigueur depuis 1977, l'on n'ait enregistré en 1981 que peu de changements⁹.

La Charte de la langue française

Les dispositions de la Charte (Loi 101) en matière de langue d'enseignement ne peuvent être très efficaces à court terme, car elles ne touchent pas directement le transfert linguistique. Elles agissent plutôt sur un des mécanismes connexes, le choix de la langue d'enseignement pour les enfants. De plus, à court terme, elle ne visait que peu d'individus étant donné les mesures transitoires prévues et

n'aura son plein effet que lorsque les enfants arriveront en fin de course. Néanmoins, la diminution des inscriptions dans les écoles anglophones devrait se poursuivre au cours des prochaines années. La Loi aura alors freiné la tendance assimilatrice de ces établissements. Quels en seront les effets sur la langue parlée à la maison ? Il est encore difficile de se prononcer. Les Anglophones et les Allophones connaîtront peut-être davantage le français, mais ils continueront à parler anglais chez eux. Pour que le français attire les non-Francophones nouvellement arrivés, d'autres éléments devront à coup sûr favoriser le français, notamment sur le marché du travail.

Jusqu'à présent, la *Charte de la langue française* a pu sembler influencer davantage sur la migration que sur la mobilité linguistique; en effet, de 1976 à 1981, plus de personnes de langue maternelle anglaise ont quitté le Québec pour d'autres provinces (131 500) que de 1971 à 1976 (101 500); ajoutons qu'il en est entré moins en provenance du reste du Canada (25 200 contre 41 300 en 1971-1976). Cependant, comme on a retrouvé les mêmes tendances chez les Francophones et les Allophones, peut-être cela tient-il tout autant à la conjoncture économique qu'à la législation.

La Charte a pu avoir un effet temporaire sur la migration en précipitant le départ de certains Anglophones, les unilingues en particulier; cette interprétation s'appuie sur les résultats d'une étude récente¹⁰ selon laquelle l'émigration des Anglo-Québécois, après avoir été plus forte que la moyenne de 1977 à 1979, est revenue à la normale à partir de 1980¹¹, même si la Loi continue de s'appliquer et que certains de ses aspects sont désormais entrés en vigueur. Quant à la baisse des entrées, il est — là aussi — difficile de faire la part entre les suites de la Loi 101 et les autres facteurs socio-économiques.

■ Le Canada moins le Québec Sa composition linguistique : évolution depuis 1971

À l'extérieur du Québec, les données de 1981 montrent que, malgré des gains, les Francophones perdent encore du terrain (tableau 5). Le groupe de langue maternelle française ne représente plus en effet que 5,3 pour cent de la population hors Québec, celui dont la langue parlée à la maison est le français étant encore plus réduit, soit 3,8 pour cent des effectifs. La primauté des Anglophones s'est encore accrue, de telle sorte que 79,3 pour cent de la population hors Québec est de langue maternelle anglaise et que 88,1 pour cent utilise l'anglais à la maison. Quant au tiers groupe, son importance a diminué, mais moins que celle du groupe francophone.

L'érosion progressive de la minorité française hors Québec s'explique en bonne partie par la mobilité linguistique. Il est d'ail-

leurs intéressant de suivre l'évolution de ce phénomène en comparant les résultats des recensements de 1971 et de 1981.

Les transferts linguistiques

En 1971, on observait que le groupe anglophone était largement favorisé dans ses échanges linguistiques, avec des gains nets de 1 379 800 personnes (tableau 6); par contre, celui de l'autre langue officielle enregistrait des pertes nettes de -250 400, malgré certains gains nets (+3 200) dans ses échanges avec le tiers groupe.

En fait, on a constaté en 1971 que 93,4 pour cent des Canadiens hors Québec qui n'utilisaient plus leur langue maternelle à la maison avaient adopté l'anglais. Ce pourcentage a légèrement diminué en 1981 (tableau 7), puisqu'il s'est établi à 92,1 pour cent. De plus, on note qu'il y a, en 1981, deux fois plus de transferts de l'anglais au français (40 385) qu'en 1971 (20 200). Bien que ce soit un phénomène marginal, il est intéressant de connaître l'origine de cet apport nouveau au groupe français. On l'observe dans toutes les provinces, mais surtout en Alberta, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, qui regroupent 90 pour cent des « nouveaux transferts » depuis

1971. Puisque ces provinces correspondent aux destinations privilégiées des sortants du Québec, il n'est pas impossible qu'une partie de ces « nouveaux transferts » ne soient qu'apparents et relèvent plutôt de la migration.

Malgré ces ralliements, les pertes nettes des Francophones hors Québec n'ont cessé d'augmenter depuis 1971, passant de -250 400 à -261 600. En 1981, les Francophones ont perdu sur deux tableaux : les échanges avec les Anglophones (-253 600 à -264 250) et avec les Allophones (+3 200 à +2 640).

Pour résumer, nous parlerons du taux global de mobilité linguistique, qui permettra d'évaluer les changements intervenus depuis 1971 et de souligner les variations régionales (tableau 8).

La mobilité linguistique : il y a progression

On constate d'abord que ce taux a augmenté dans toutes les régions et pour tous les groupes linguistiques par rapport à 1971, sauf en ce qui concerne les Allophones de l'extérieur du Québec, qui ont opté en moins grand nombre pour le français. Si, hors Québec, la progression de la mobilité linguistique francophone ne nous surprend pas compte tenu des nombreux

TABLEAU 5 Répartition de la population (en %) selon la langue maternelle et selon la langue parlée à la maison
CANADA MOINS QUÉBEC 1971-1981

ANNÉE	LANGUE MATERNELLE				ANNÉE	LANGUE PARLÉE À LA MAISON			
	FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL		FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL
1971	6,0	78,3	15,7	100	1971	4,4	87,2	8,4	100
1976 ^a	5,5	79,9	14,6	100	1981	3,8	88,1	8,1	100
1981	5,3	79,3	15,4	100					

a. Voir la note du tableau 1.

Source: Statistique Canada. Recensements de 1971, 1976 et 1981.

TABLEAU 6 Bilan des transferts linguistiques
CANADA MOINS QUÉBEC
1971

TRANSFERTS	LANGUE MATERNELLE			
	FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL (gains)
Vers l'anglais	273 800	—	1 201 700	1 475 500
Vers le français	—	20 200	5 800	26 000
Vers les autres langues	2 600	75 500	a	78 100
Total (pertes)	276 400	95 700	1 207 500	1 579 600
Transferts nets (gains — pertes)	-250 400	1 379 800	-1 129 400	

a. Voir la note du tableau 3.

 Source: John Kralt, *Les langues au Canada. Études schématiques*. Recensement du Canada, 1971 cat. 99-707, 1976.

TABLEAU 7 Bilan des transferts linguistiques
CANADA MOINS QUÉBEC
1981

TRANSFERTS	LANGUE MATERNELLE			
	FRANÇAIS	ANGLAIS	AUTRE	TOTAL (gains)
Vers l'anglais	304 630	—	1 394 520	1 699 150
Vers le français	—	40 385	5 435	45 820
Vers les autres langues	2 795	97 585	a	100 380
Total (pertes)	307 425	137 970	1 399 955	1 845 350
Transferts nets (gains — pertes)	-261 605	1 561 180	-1 299 575	

a. Voir la note du tableau 3.

Source: Statistique Canada. Recensement du Canada, 1981.

TABLEAU 8 Taux global de mobilité linguistique (%)^a par langue maternelle
CANADA ET RÉGIONS 1971-1981

ANNÉE Régions	LANGUE MATERNELLE					
	FRANÇAIS		ANGLAIS		AUTRE	
	TAUX DE MOBILITÉ VERS L'ANGLAIS	LES AUTRES LANGUES	TAUX DE MOBILITÉ VERS LE FRANÇAIS	LES AUTRES LANGUES	TAUX DE MOBILITÉ VERS LE FRANÇAIS	L'ANGLAIS
1981						
Canada	6,6	0,3	0,8	0,8	1,6	47,4
• Québec	2,0	0,3	11,8	1,7	10,9	23,9
Montréal (RMR)	3,3	0,6	8,6	2,1	10,0	25,2
• Canada moins Québec	32,8	0,3	0,3	0,7	0,2	51,1
1971						
Canada	6,0	0,2	0,5	0,7	1,4	45,8
• Québec	1,5	0,1	6,2	1,3	9,3	22,7
Montréal (RMR)	2,6	0,2	4,3	1,6	8,2	23,1
• Canada moins Québec	29,6	0,2	0,2	0,6	0,2	49,3

a. Pourcentage des personnes d'une langue maternelle donnée qui déclarent utiliser une langue différente à la maison.

Source: Statistique Canada. Recensements de 1971 et 1981.

changements socio-économiques (scolarisation, urbanisation et industrialisation) qui multiplient ses incidences, en revanche, les transferts des Anglo-Québécois étonnent. Divers facteurs, autres qu'une plus grande propension à adopter le français, peuvent cependant les expliquer et mieux traduire cette réalité complexe que le simple taux global de mobilité linguistique.

Prenons pour exemple le relèvement appréciable du taux de mobilité des Anglophones du Québec vers le français qui semble doubler entre 1971 et 1981. Dans leur étude¹², Lachapelle et Henripin avaient établi que la mobilité linguistique définitive (celle des personnes de plus de 35 ans) du groupe anglais croissait au sein des générations; de 7 pour cent pour celles de 1911-1916, elle atteignait 11 pour cent pour celles de 1936-1941. Pourtant, le taux global, incluant les générations qui avaient moins de 35 ans en 1971, ne représentait que 6,2 pour cent. On peut penser qu'avec un chiffre de 11,8 pour cent en 1981, la mobilité des Anglophones dans les jeunes générations a augmenté. Peut-être, mais il ne faut pas négliger les effets sélectifs de la migra-

tion qui, particulièrement pour les Anglo-Québécois dont l'effectif a diminué de 10 pour cent entre 1971 et 1981, touche beaucoup moins les personnes de langue maternelle anglaise qui ont adopté le français ou, du moins, sont bilingues.

Deux autres facteurs peuvent aussi expliquer ce phénomène au Québec : le vieillissement de la population et le développement de l'exogamie, étant donné l'affaiblissement de la présence anglophone avec le temps.

Variations régionales

Le tableau 8 révèle des différences marquées entre le Québec et le reste du Canada en ce qui concerne la mobilité linguistique. La mobilité des Anglophones est beaucoup plus forte (environ 40 fois) au Québec qu'à l'extérieur de cette province et plus précisément en dehors de la région de Montréal. C'est bien sûr l'inverse pour les Francophones dont la propension à adopter l'anglais est 16 fois plus poussée à l'extérieur du Québec, tout comme elle est plus marquée à Montréal. Quant aux Allophones, leur mobilité vers l'anglais est deux fois plus forte

dans les autres provinces qu'au Québec où un Allophone sur quatre adopte l'anglais, alors qu'un sur dix choisit le français.

Conclusion

Nous avons présenté une description assez sommaire de la mobilité linguistique au Québec et dans le reste du Canada en passant sous silence plusieurs situations régionales fort variées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec. De plus, nous nous sommes surtout attachés aux transferts entre les groupes français et anglais. Pourtant, les transferts vers les autres groupes, particulièrement hors Québec, ne sont pas négligeables (environ 100 000 en 1981), du moins en apparence.

Cet aspect de la mobilité linguistique au Canada, de même que plusieurs autres résultats présentés plus haut, devront donc être précisés et expliqués à l'aide d'autres variables pertinentes. Néanmoins, nous avons fait ressortir certaines des tendances que recèlent les premiers résultats du recensement de 1981 concernant les attributs linguistiques des individus.

* Ce travail a été effectué dans le cadre d'une recherche sur les groupes linguistiques, financée par le Conseil des Arts du Canada (Programme Killam). L'auteur tient à remercier Hubert Charbonneau, Robert Choinière, Linda Demers, Jacques Henripin, Jacques Légaré et Marc Tremblay pour leurs commentaires.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- Gauthier, Hubert, « Les Francophones hors Québec ont-ils un avenir? », *Langue et société*, n° 8, automne 1982, p. 3-7.
- Caldwell, Gary, « L'Anglophonie québécoise à la croisée des chemins », *Langue et société*, n° 8, automne 1982, p. 8-11.
- De façon plus précise, le recensement permet de calculer les transferts résultants survivants depuis la naissance.
- Néologisme qui, au Canada, désigne ceux dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.
- Dans son article, Hubert Gauthier a utilisé l'expression « taux d'anglicisation » qui équivaut à notre taux global de mobilité linguistique vers l'anglais.
- Lors du recensement de 1976, on a dénombré 801 125 personnes de langue maternelle anglaise, soit une augmentation de près de 12 000 personnes par rapport à 1971.
- Voir à ce sujet : Bourbeau, Robert R. et Robitaille, Norbert, « Bilan démographique des Francophones au Québec et dans le reste du Canada », *Critère*, n° 27, printemps, 1980, p. 175-204.
- Il faut ici supposer que les données des recensements de 1971 et de 1981 concernant la langue maternelle et la langue parlée à la maison sont comparables. Des études sont en cours à ce sujet.
- Cela correspond d'ailleurs à nos attentes sur ce sujet. Voir Bourbeau, Robert R. et Robitaille, Norbert, op. cit., p. 201.
- Maheu, Robert, « La loi 101 et l'émigration vers les autres provinces canadiennes ». Communication présentée au 51^e congrès de l'ACFAS, Trois-Rivières, 27 mai 1983.
- Précisons que ces résultats ont été obtenus à partir de données concernant les enfants de 0 à 17 ans.
- Lachapelle, Réjean et Henripin, Jacques, *La situation démolinguistique au Canada. Évolution passée et prospective*, Montréal, Institut de recherches politiques, 1980.

Le développement socio-économique du Nigéria peut-il s'accommoder d'une pléthore de langues — le pays en compte 400 environ — qui représentent par ailleurs une incontestable richesse culturelle? C'est la question que tente de cerner cet article.

Le Nigéria, géant ethnolinguistique de l'Afrique

C.M.B. BRANN



Spécialiste en sociolinguistique et en planification linguistique de l'Afrique subsaharienne, Conrad Brann vit au Nigéria depuis 1966. Il est présentement chef du Département des langues et de la linguistique de la nouvelle Université de Maiduguri.

État côtier de l'Afrique occidentale, le Nigéria qui s'étend du golfe de Guinée, au sud, au Sahel soudanais, au nord, et compte près d'un million de kilomètres carrés, comprend plus de 80 millions d'habitants parlant quelque 400 langues. C'est indéniablement le géant ethnolinguistique de l'Afrique, l'homologue de l'Inde en Asie. Ses frontières actuelles sont nées du « partage de l'Afrique » intervenu en 1884-1885 à la Conférence de Berlin, ainsi que du plébiscite qui a suivi l'accession à l'indépendance du Cameroun auparavant sous mandat des Nations unies. Loin d'en modifier le tracé, la guerre civile de 1967 à 1970 a largement contribué à l'émergence d'un sentiment national jusqu'alors inexistant. République fédérale, le Nigéria est doté d'un système parlementaire bicaméral, d'un judiciaire indépendant très fort et, depuis l'adoption de sa constitution en 1979, d'un exécutif présidentiel inspiré de celui des États-Unis. Les Nigériens se sont rendus aux urnes cette année.

La devise du pays, « unité dans la diversité », vient de la multiplicité de ses cultures, dont certaines, plus que millénaires, se perpétuent localement au travers d'une riche gamme de langues appartenant à trois des quatre grands phylums linguistiques de l'Afrique : le nigéro-kordofanien, le nilo-saharien et l'afro-asiatique. Du premier sont issues des familles comme celle des langues kwa qui se parlent le long de la côte occidentale de l'Afrique et qui englobent des groupes

aussi importants que les Ibos, les Yoroubas, les Edos, et les Noupés ; la famille Bénoué-Congo, qui occupe l'espace entre ces deux cours d'eau et qui comprend les Ibibios-Efiks et les Tivs ; la famille Adamaoua — apparentée aux langues du Cameroun — et la famille de l'Atlantique ouest — représentée au Nigéria uniquement par le peul, langue employée par la plupart des Foulbés, du Sénégal au Cameroun. La seule langue nilo-saharienne parlée au Nigéria est le kanouri du nord-est du pays — dont on retrouve des variantes au Tchad — berceau de l'ancien royaume du Kanem-Bornou. Au troisième phylum enfin se rattachent des langues représentatives de la famille sémitique, dont plusieurs formes d'arabe et la gamme des langues tchadiennes, que représente le haoussa, moyen d'expression le plus répandu de l'Afrique occidentale. Une excellente source sur la répartition de ces langues est *An index of Nigerian Languages*, publié en 1976 par le Summer Institute of Linguistics. À part cela, il n'existe ni carte ni recensement linguistiques officiels¹.

Évolution administrative de la fédération

Il est intéressant de comparer l'évolution des langues nigériennes à celle du tissu politico-administratif, social et économique de la fédération.

Depuis qu'au début du siècle fut forgé le terme *Nigeria*, le pays est passé par des découpages administratifs successifs en provinces, régions et États. Le territoire se trouve ainsi de plus en plus morcelé en unités ethnolinguistiques, même si ce n'était pas toujours l'intention expresse des dirigeants politiques. La tripartition entre les sphères d'influence haoussa, ibo et yorouba s'est concrétisée en 1954 par la création de trois régions ayant chacune sa constitution. Sept ans après l'indépendance politique complète du pays, en 1960, le régime du général Gowon créa 12 États qui, en 1976, devinrent 19 sous Murtala Mohammed.

Tous deux cherchaient à former ainsi de nouveaux foyers de développement. Cette initiative libérait en effet de la domination de l'Ibo les groupes ethniques des États de la Cross River et des Rivières; enlevait à l'emprise du Yorouba ceux du Bendel (ancien Moyen-Ouest); et enfin soustrayait à la dominance du Haoussa ceux du Bauchi, du Bornou et du Gongola (l'ancien Nord-Est).

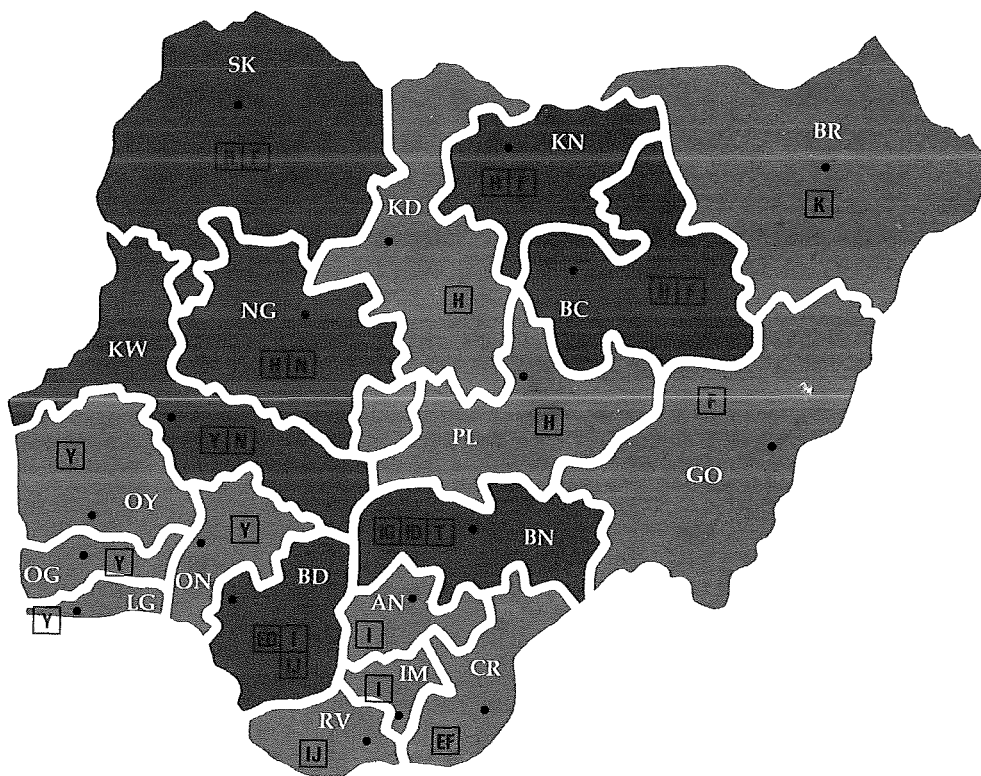
La preuve en fut l'apparition soudaine de plusieurs groupes ethniques qui n'avaient même pas été répertoriés lors du recensement national de 1962-1963. La création de nouveaux États exigea l'identification d'un certain nombre de langues « d'État » pour la radiodiffusion.

La réforme des circonscriptions administratives intervenue à compter de 1976 a — du moins théoriquement — débouché sur la démocratie active, avec tout son arsenal d'élections de conseils locaux ayant compétence dans des matières comme l'agriculture, l'enseignement primaire, la construction et la salubrité publique. Du simple fait de ces nouvelles charges, les circonscriptions administratives locales (CAL) ont doublé ou triplé dans la plupart des États. Classées jusqu'alors dans des entités plus étendues, soit les districts ou les provinces, de nombreuses communautés ethnolinguistiques ont commencé à faire leur apparition en tant que groupes distincts. Les États, qui comptaient de huit (Lagos) à vingt-quatre (Oyo) districts en vertu de la constitution de 1979, ont maintenant deux à trois fois plus de CAL, dont l'essor est toutefois dépendant des ressources que l'État fédéral pourra mettre à leur disposition, car elles n'ont guère de moyens de se procurer des revenus autrement.

Les trois grands groupes linguistiques

La tripartition constitutionnelle du Nigeria : fédéral, États, et administrations locales, a débouché sur une trilogie de groupes de langues.

Les douze langues nigérianes proposées pour l'enseignement primaire et leur répartition par État



ÉTATS

- AN Anambra
- BC Bauchi
- BD Bendel
- BN Bénoué
- BR Bornou
- CR Cross River
- GO Gongola
- IM Imo
- KD Kaduna
- KN Kano
- KW Kwara
- LG Lagos
- NG Niger
- OG Ogun
- ON Ondo
- OY Oyo
- PL Plateau
- SK Sokoto
- RV Rivières

LANGUES

- ED** Edo
- EF** Efik
- H** HAOUSSA*
- I** IBO*
- ID** Idoma
- IG** Igala
- IJ** Ijo
- K** Kanouri
- N** Noupé
- P** Peul
- T** Tiv
- Y** YOROUBA*

● État dispensant l'éducation primaire dans plus d'une langue.

*Une des trois langues principales.

Le premier, le groupe *fédéral* ou *national*, comprend l'anglais (la seule langue de communication officielle pan-nationale) et les trois principales langues nigérianes (nationales), le haoussa, l'ibo et le yorouba². Leur importance est incontestable, chacune étant la langue première de plus de 10 millions de locuteurs. À noter cependant qu'au moins autant de Nigériens ont comme langue seconde le haoussa qui, depuis 1920, est la seconde langue officielle du Nord où il a bénéficié du prestige dont jouit une langue commune, une « koïné ». Ce parler arrive donc loin devant les deux autres qui sont essentiellement restés jusqu'ici des langues ethniques, sauf dans leur secteur territorial propre.

Le deuxième groupe — celui des régions ou des États — se compose de deux catégories. La première comprend les langues dites « du réseau », utilisées depuis maintenant 30 ans par le réseau fédéral de radiodiffusion; 14 (y compris les trois principales) sont la langue première d'au moins un million de locuteurs : edo, ebira, ezon (alias ijo) ibibio-efik, haoussa, ibo, idoma, igala, peul, kanouri, noupé, ourhobo, tiv et yorouba³. À la seconde se rattachent les langues retenues depuis deux ans par chaque État pour sa radiodiffusion. Notons ici qu'existent au Nigéria sept États « unilingues » : Kano, Anambra, Imo, Lagos, Ogun, Ondo et Oyo, où dominent le haoussa, l'ibo ou le yorouba, et où les minorités, autochtones comme immigrées, ont peu d'influence. Les 12 autres États peuvent être qualifiés de « multilingues » du fait de la présence de leurs minorités ethnolinguistiques sur les ondes malgré une politique de dominance unilingue ou bilingue (haoussa et peul). Neuf États ont choisi pour leurs émissions quotidiennes de trois à huit langues « officielles ». C'est ainsi que dans l'État du Bornou, siège de l'Université de Maiduguri, six langues s'ajoutent à l'anglais et à l'arabe : le boura-babir, haoussa, peul, kanouri, marghi et shoua. Cette catégorie comprend une

cinquantaine de langues parlées en premier par au moins 100 000 personnes.

Viennent enfin au troisième rang de cette typologie les langues locales, celles des circonscriptions administratives. On y trouve aussi bien des *dialectes* des langues principales que d'authentiques *langues distinctes*. Définir ce qu'est un dialecte est bien entendu une entreprise aléatoire grevée d'a priori sociaux tout autant que linguistiques. Si certains des dialectes du haoussa — et en particulier le sokoto ou le sakkwatanci (qui bénéficie de l'écrit) — ont une existence culturelle indépendante, ils forment incontestablement une masse linguistique dont le kano constitue la norme écrite. De même, les 14 principaux dialectes yoroubas sont inféodés à cette langue dont la norme écrite est l'oyo. Tous ces idiomes sont extrêmement vivants dans chacune des régions où ils règnent oralement.

Il n'existe par contre aucune norme reconnue pour les dialectes issus de l'ibo. En fait, depuis 20 ans, les locuteurs d'un certain nombre d'entre eux — l'ika et l'oukouani dans le Bendel, ou l'ikouéré et l'echie dans l'État des Rivières — ont décidé de se constituer en unités socio-économiques autonomes. Cela résulte en grande partie de la division de l'ancienne région orientale au cours de la guerre civile, et de l'animosité qu'avait entraîné la sécession. Ce concept de l'autodétermination semble vouloir se perpétuer, preuve que la situation et la dynamique des trois langues principales n'ont rien d'uniforme.

Ajoutons qu'il existe parmi les dialectes rattachés à l'ibo un noyau linguistique phonétiquement et lexicalement bien à part. À moins d'avoir été scolarisés, les locuteurs du groupe Abakaliki, connu sous la désignation izi-ezaa-ikoua-mgbo, comprennent en effet difficilement l'ibo central, et la communication entre eux est inexistante. Géographiquement situés comme ils le sont dans l'État d'Anambra, ils ne

bénéficieront sans doute d'aucune reconnaissance et devront apprendre à parler l'ibo central et à communiquer avec le monde extérieur à leur micro-univers.

Les groupes ethnolinguistiques autonomes

De nombreux autres groupes, indépendants, se prêtent mal à l'analyse. Certains qui vivent dans la sphère d'influence du haoussa sont en voie d'assimilation. Bien que s'identifiant toujours à leurs centres ethniques traditionnels, ils sont devenus bilingues — parlant leur langue et le haoussa — ou ont fini par faire de ce dernier leur langue première. Dans son excellent précis, intitulé *Black Africa* (New York Free Press, 1974), Donald Morrison cite 20 groupes en voie d'assimilation. Subsistent par contre sur les plateaux de Bauchi et d'Adamaoua ou dans les monts du Mandara, de nombreuses ethnies dont l'identité s'est préservée au cours des siècles. Leurs langues jouissent auprès des administrations locales d'une reconnaissance prioritaire. Signalons par ailleurs les 28 groupes ethnolinguistiques du Delta et un nombre équivalent dans les collines de la haute Cross. Ils sont ainsi environ 300 dans l'ensemble du pays. On peut bien sûr se demander s'il est économiquement pensable de reconnaître une identité culturelle à tous. La récente prolifération des circonscriptions administratives locales plaide en faveur de cette reconnaissance, parce que nombre d'entre elles portent le nom du groupe qui y est concentré : Aboua, Bonny, Echie, Ekpéyé, Elémé, Ikouéré, Kalabari, Kana, Nembé, Odoual, Okrika, Okodia et Tai dans l'État des Rivières ; Chibok et Gouoza dans le Bornou ; Véré, Nzangui, Kona, Ga'anda, Hildi, Woukari, Jibou, Jen, Karim et Kounini-Kiri dans les circonscriptions de l'État de Gongola.

La dynamique des communications

Même si la multiplicité des langues de communication constitue à n'en pas douter une entrave au développement, on voit mal comment

une république fédérale, conçue selon le modèle que l'on sait, pourrait s'opposer à la création d'États fondés sur les particularismes linguistiques. La preuve en est que la restructuration en cours vise la création de 30 nouveaux États (dont 21 ont été agréés par l'Assemblée nationale en novembre 1982, mais n'ont pas encore été approuvés) alors même que les circonscriptions administratives locales se multiplient au sein des États existants. Lancé par le gouvernement militaire il y a quelque dix ans, ce mouvement n'a fait que s'amplifier. Le gouvernement civil en place essaie de le brider en raison des dangers inhérents au morcellement, soit une hémorragie économique interne qu'aggraverait une pléthore de langues de communication. La prolifération des langues dans les réseaux de radiodiffusion étatiques ne permet d'ailleurs à l'heure présente qu'une utilisation minimale de chacune d'entre elles. C'est avec raison que dans *Broadcasting in Africa* (Temple University Press, 1974), Sydney Head a jeté un cri d'alarme devant la fragmentation linguistique des émissions. C'est d'ailleurs ce qui se passe pour les services de radiodiffusion multilingues d'État qui ont adopté à cet égard une politique « proche de la base ». Le seul contrepoids est l'actuel réseau fédéral⁴.

Une politique

linguistique s'impose

Pour la linguistique descriptive, toutes les langues sont égales. En sociolinguistique, cependant, certaines sont plus égales que d'autres. Admettant la valeur culturelle des nombreuses langues du pays et la richesse de l'héritage qu'elles représentent, les autorités nigérianes se doivent de définir une politique convenable, ou plutôt une trilogie de principes directeurs — aux paliers fédéral, étatique et local — sans lesquels le pays risque de succomber sous la pression multiple des groupes ethniques de plus en plus motivés à s'autodéterminer. Ces lignes de conduite sont nécessaires, non seulement pour les assemblées

législatives (elles ont été clairement définies dans la constitution), ou pour l'enseignement (elles sont à peine esquissées dans la politique nationale — 1977 et 1981) mais aussi pour les autres composantes du secteur public, en particulier les administrations et les tribunaux, qu'ils soient fédéraux, d'État, ou locaux. Une première démarche en ce sens a été la décision prise par le National Language Centre du ministère fédéral de l'Éducation, à Lagos, de créer des centres linguistiques régionaux, et d'entreprendre une enquête sociolinguistique dans tout le pays. Il est en effet toujours possible de planifier dans l'absolu, mais cet exercice relève alors de la spéculation intellectuelle et non d'une saine planification et gestion.

(Adapté de l'anglais.)

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Le dernier recensement officiel, celui de 1963, est fondé sur l'auto-identification ethnique et non sur la langue réellement employée.
2. Aucune langue du Nigéria n'est officiellement reconnue « nationale ». Dans les pays francophones, cet adjectif s'applique à presque toutes les langues autochtones (par opposition au français), ou à un grand nombre des plus répandues. Au Nigéria, les trois langues dominantes sont qualifiées de « principales », ce terme ne prêtant pas à controverse.
3. Certaines de ces « langues » sont en fait des groupes linguistiques. Ainsi l'edo désigne à la fois la forme normalisée du bini (la langue du Bénin) et ses locuteurs. Plusieurs ont décidé de s'autodéterminer, par exemple, les Ourhobos et les Isokos, à qui se sont joints les Esans, les Yekis (Etsakos), les Ososos, les Oras et les Okpamheris. Dans le même esprit, le terme ijo échappe à la linguistique. Cette langue s'est ramifiée en *Yezon* (Bendel), le *kolo-kuma*, le *kalabari* et le *nembé* (Rivières), et d'autres sous-langues. L'*efik* a durant quelques années éclipsé l'*ibibio*, sa parente, parce qu'elle était la forme écrite normalisée. Cependant, les *Ibibios* exigent maintenant la reconnaissance de leur parler pour l'enseignement et les communications de masse.
4. *Language Choice and Language Allocation in the Nigerian Broadcasting Services*, C.M.B. Brann. Afrika-Spectrum (Hambourg). À venir.

Lettres à la rédaction

Un mot venu d'Afrique

Je suis très heureux du sondage que vous venez d'effectuer dans le numéro 9 de *Langue et société* et je profite de l'occasion pour vous faire part de toutes mes félicitations.

Je suis toujours content de recevoir votre revue; cela me donne envie de lire et de devenir un bon lecteur, car la curiosité me porte à apprendre.

Que vive à jamais *Langue et société*!

Vangu-Pemba
Zaïre

Au sujet du sondage

J'ai répondu au questionnaire inséré dans le n° 9, printemps 1983, de *Langue et société*, sur la validité et l'utilité de votre publication. Je crois cependant qu'il serait bon d'y ajouter quelques remarques susceptibles de vous aider à rendre la publication plus pertinente.

On peut questionner l'utilité des articles s'adressant aux spécialistes. Ce ne sont pas, selon moi, les personnes du milieu universitaire qu'il faut sensibiliser à la nature bilingue du pays, mais plutôt le Canadien moyen, qu'il soit francophone ou anglophone. Il me semble que peu de Canadiens trouvent pertinente l'expérience belge ou finlandaise, le système d'éducation dans ces deux pays différant de celui du Canada. Il serait préférable que les articles soient directement reliés à la société canadienne et présentés d'une manière plus simple et plus accessible.

Je trouve aussi que nombre d'articles évitent de souligner la richesse que représente la qualité linguistique canadienne et se concentrent plutôt sur la justification du fait francophone tel qu'il existe plutôt que sur le prolongement de ce fait.

En fin de compte, si le but de la publication est de promouvoir le bilinguisme — et je ne peux que déduire que c'est son objectif principal puisqu'elle est distribuée par votre bureau — les articles expliquant les luttes que doivent livrer les groupes minoritaires pour survivre ne relèvent pas, à mon avis, de cet objectif.

Il serait préférable d'opter pour des articles qui permettent de croire qu'il est possible aux langues minoritaires de survivre plutôt que de souligner leur déclin.

R.W. Buskard
Gloucester (Ontario)